PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Chemin de Villemeneux

Extension



Existant



RESUME NON TECHNIQUE

Le cimetière communal se situe chemin de Villemeneux sur la parcelle cadastrée AH 137 d'une superficie de 2432 M^2.

L'accès s'effectue par le chemin de Villemeneux.

Situation géographique

Localisation du Cimetière – source Google Maps



Analyse de l'existant :

Aujourd'hui le cimetière communal accueille 361 concessions pour l'inhumation et 30 cases au columbarium.

La moyenne annuelle des décès, calculée sur une période de 15 ans, est de l'ordre de 11 par an.

Sur une période de 15 ans, il ressort que 49.12% des décès donnent lieu à une occupation du cimetière et 50.87% se font inhumés à l'extérieur du territoire communal. Sur les 84 inhumations au cimetière : 34.52% ont acheté une nouvelle concession, 47.61%

disposaient déjà d'une concession et 17.85% ont eu recours à la crémation et au dépôt des centres au columbarium.

La nécessité d'une autorisation préfectorale pour le projet d'extension

Lorsque le terrain prévu est situé dans une commune urbaine, à l'intérieur du périmètre d'agglomération et à moins de 35 m des habitations, la décision relative à l'agrandissement prendra la forme d'une autorisation préfectorale, après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST).

En application de l'article R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont le caractère de communes urbaines, les communes dont la population compte plus de 2000 habitants et celles qui appartiennent, en totalité ou en partie, à une agglomération de plus de 2000 habitants. Les périmètres d'agglomération sont les périmètres extérieurs des constructions groupées ou des enclos qu'ils joignent immédiatement. (CE, 23 décembre 1887, Toret).

En l'occurrence, le projet de Varennes-Jarcy remplit ces conditions et nécessite donc une autorisation préfectorale :

- Varennes-Jarcy est une commune urbaine ; sa population est de 2465 habitants (donnée Insee – population municipale au 1/1/2023), donc supérieure à 2000 habitants et appartient à une agglomération de plus de 2000 habitants
- Le projet d'agrandissement est situé sur la parcelle cadastrée AH 430 située à moins de 35 m des habitations.

Le projet d'extension :

- Lors de la cession du terrain communal chemin de Villemeneux pour la réalisation du programme de construction de logements sociaux, la commune a conservé un terrain de 949 m^2 destiné à cet agrandissement. Il est cadastré AH 430.
- Cette extension est contiguë au cimetière actuel. L'accès se fera par l'intérieur du cimetière actuel pour les piétons et par le chemin de Villemeneux pour les véhicules de service (entrée à créer dans le mur de la partie extension).
- Le stationnement des véhicules visiteurs s'effectue chemin de Villemeneux (2 places de stationnement et un stationnement PMR), rue de Brie (20 stationnements) , parking du stade (37 stationnements).



Ce terrain d'une surface de 900 m^2 pourrait accueillir :

- 61 emplacements « tombes » 2 m^2
- 90 cavurnes/columbarium
- Soit 151 emplacements
- 200 m^2 jardin de dispersion

Les objectifs du projet :

Le projet reste à définir plus précisément mais les objectifs sont clairement identifiés :

- Traiter la limite avec les logements de la nouvelle résidence « Villemeneux » afin de limiter les nuisances visuelles des résidents et protéger l'intimité des personnes se recueillant au cimetière communal
- Penser l'extension en créant un lien entre la partie actuelle et la partie à venir, en ponctuant l'ensemble de végétal davantage marqué par la sobriété et répondant aux orientations communales de biodiversité.
- Répondre aux besoins de la population en diversifiant l'offre actuelle de concessions, et ce afin de proposer davantage de choix et de solutions adaptées aux nouvelles attentes funéraires.
- Réaménager l'ensemble de manière à disposer d'un véritable parvis pour les cérémonies
- Sécuriser le site er répondre aux normes d'accessibilité en installant des solutions d'éclairage solaire et d'ouverture/fermeture automatisée du portail principal.

Le contenu du projet :

- Créer les accès nécessaires pour utiliser le terrain destiné à l'extension : une ouverture vers la rue pour les véhicules des pompes funèbres, deux ouvertures dans le mur intérieur du cimetière pour l'accès piétons
- Proposer une continuité architecturale entre les deux parties du cimetière afin d'assurer une unité d'ensemble.
- Réaménager l'entrée du cimetière actuel : déplacer le columbarium et le jardin du souvenir vers l'extension, aménager l'entrée de manière à créer un espace pour les cérémonies
- Revoir l'aménagement paysager du site, plantations, haies
- Mise aux normes PMR avec l'installation d'un éclairage et d'une domotique solaires à l'entrée et dans les allées.
- Offrir différents modes de concession répondant aux attentes des familles et de la population.

Les échéances :

- Maximum sur 3 ans à partir de 2027, à adapter selon les capacités budgétaires de la commune.